

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 4 mai 2026

### LANCEMENT DU FONDS VERT 2026 : UN NOUVEL ÉLAN POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Reconduit en 2026 et doté d'une enveloppe de près de 25 millions d'euros pour la région Centre-Val de Loire, le Fonds vert confirme son rôle central pour accompagner les collectivités dans la transition écologique.

Il soutiendra les collectivités et leurs partenaires pour concevoir et financer des projets qui accélèrent la transition écologique dans les territoires.

Les demandes de financement peuvent désormais être déposées sur la plateforme [Aides-territoires](#).

#### Un outil essentiel de financement de la transition écologique dans les territoires

Depuis trois ans, le Fonds vert a déjà apporté un soutien financier à près de **1200 projets** portés par **600 communes** en région Centre-Val de Loire. Depuis 2023, les engagements du Fonds vert **représentent 160 millions d'euros de subventions de l'État**.

Le Fonds vert s'affirme comme un outil essentiel de financement de la transition écologique et de l'aménagement durable du territoire en France, en apportant une réponse à trois défis majeurs de nos territoires :

- **L'adaptation au changement climatique des territoires** : prévention des inondations, des feux de forêts, renaturation, restauration de la nature, etc. ;
- **L'électrification des usages** : rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, notamment les établissements scolaires, mobilités durables, etc ;
- **L'amélioration du cadre de vie** : recyclage foncier, mobilités durables en territoires ruraux, etc.

DREAL Centre-Val de Loire  
Stéphanie GROSBOIS  
Tél. : 02 36 17 41 27  
[stephanie.grosbois@developpement-durable.gouv.fr](mailto:stephanie.grosbois@developpement-durable.gouv.fr)

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret  
Tél. : 02 38 81 40 35  
[pref-communication@loiret.gouv.fr](mailto:pref-communication@loiret.gouv.fr)

## Des évolutions pour 2026

En 2026, la priorité est claire : renforcer l'adaptation des territoires au changement climatique et en particulier la prévention des inondations suite aux événements survenus à l'hiver 2025-2026 dans différentes régions françaises dont le Centre-Val de Loire.

Le Fonds vert se dote d'une nouvelle mesure :

- **La mesure « Agir pour la biodiversité : des atlas de la biodiversité communale à la restauration de la nature ».** Il s'agit de soutenir des actions de connaissance de la biodiversité locale et des opérations de restauration de la nature et de levée des pressions sur la biodiversité.

Une mesure est réorientée :

- **La mesure « Mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses ».** Elle accompagne l'évolution des mobilités du quotidien dans ces territoires.

Par ailleurs, le Fonds vert continue d'être un outil privilégié de financement des projets inscrits dans les plans et documents de la planification écologique locale (plans climat-air-énergie territorial - PCAET, contrats de relance et de transition écologique - CRTE, feuille de route des COP régionales) élaborés par les acteurs des territoires.

### Une gestion déconcentrée pour répondre aux spécificités locales

Les crédits du Fonds vert sont délégués aux préfets de région puis répartis par eux en fonction des besoins propres de chaque territoire. Cette déconcentration est un levier de différenciation pour répondre aux spécificités territoriales et accompagner les élus au plus près dans leurs projets. Ce dispositif est un outil simple qui ne nécessite pas d'appel à projet.

Les élus locaux peuvent directement saisir une demande d'aide sur [la plateforme Aides-territoires](#).

Toutes les informations en ligne sur le site internet de la DREAL Centre-Val de Loire :

<https://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/le-fonds-vert-2026-est-lance-a5086.html>